

Michel Ohayon revient au commerce en reprenant 22 Galeries Lafayette

Le groupe Galeries Lafayette va céder la gestion de 22 de ses magasins de province en affiliation à Michel Ohayon, un professionnel de l'immobilier commercial et hôtelier.

Annoncé en novembre 2017, le passage en affiliation de 22 magasins Galeries Lafayette de province n'aura pas mis longtemps à se conclure. L'autre bonne nouvelle, pour la future gestion d'un parc devenu bicéphale, est le fait que le repreneur soit un seul et même homme. C'est en effet Michel Ohayon, via son groupe Financière Immobilière Bordelaise (FIB), qui est l'heureux acquéreur.

Pour un réseau français de magasins Galeries Lafayette qui comptera désormais 28 unités en propre et 27 en affiliation (les boutiques de Béziers, Langon, Menton, Perpignan et Rennes étaient déjà sous ce modèle), avoir un seul interlocuteur affilié devrait faciliter les échanges et, ainsi, réduire les risques d'un parc à deux vitesses. Et ce même si, évidemment, avec ses 150 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce réseau de 22 points de vente affiliés ne pèsera guère face aux 3,2 milliards d'euros du bloc intégré... Pour piloter cela le plus finement possible, le groupe Galeries Lafayette explique d'ailleurs vouloir maintenant mettre en place une direction de l'affiliation.



© IMB

Un touche-à-tout qui a commencé dans une boutique

Né à Casablanca en 1961, Michel Ohayon a débuté sa carrière dans le commerce, en ouvrant une boutique Daniel Hechter au centre commercial Mériadeck de Bordeaux. S'il s'est ensuite spécialisé dans l'immobilier commercial et hôtelier (il est notamment le propriétaire du Grand Hôtel de Bordeaux et vient tout juste d'investir dans le Waldorf Astoria de Jérusalem), tout en tâtant du vignoble dans le bordelais, la prise, en affiliation, de ces 22 Galeries Lafayette sonne comme un retour aux sources pour l'homme d'affaires, 130^e fortune de France selon *Challenges* avec 650 millions d'euros de patrimoine en 2017.

LA LISTE DES 22 MAGASINS CÉDÉS

AGEN
AMIENS
ANGOULÊME
BAYONNE
BEAUVAIS
BELFORT
BESANÇON
CAEN
CANNES
CHALON-SUR-SAÔNE
CHAMBÉRY
DAX
LIBOURNE
LORIENT
MONTAUBAN
NIORT
LA ROCHELLE
LA ROCHE-SUR-YON
ROUEN
SAINTES
TARBES
TOULON

La troisième bonne nouvelle est sociale : les 900 collaborateurs concernés par ce changement de statut seront tous conservés, avec le « *maintien de la majorité des conditions et avantages sociaux dont ils bénéficient* ».

Vingt-deux projets différents

La grande question qui demeure concerne l'acquéreur. Qui est ce Michel Ohayon et que veut-il faire de ces 22 magasins dont il reprend à la fois les fonds de commerce et les murs ? Âgé de 57 ans, ce Bordelais né à Casablanca a fait fortune en ayant le nez creux. Il a racheté, au plus bas, de vieux immeubles délabrés à Bordeaux, qu'il a réhabilités et loués à des commerçants, participant ainsi au renouveau

de la ville. Professionnel de l'immobilier commercial et hôtelier, il est à la tête, au sein de sa FIB, d'un portefeuille d'actifs de quelque 2 milliards d'euros. De quoi le porter au 130^e rang du classement des fortunes de France, tel qu'établi par le magazine *Challenges*, avec un patrimoine de 650 millions d'euros en 2017.

Pour lui qui renoue avec les Galeries Lafayette avec le « dur » du commerce, c'est un retour aux sources. Tout n'a-t-il pas en effet commencé pour lui par l'ouverture d'une boutique Daniel Hechter, en 1984 ? L'homme, discret, a réservé ses premières déclarations au journal *Sud Ouest* : « *Il n'y aura pas deux projets identiques* », y explique-t-il. Tant mieux : ce réseau de province a besoin de retrouver un lien plus fort avec le local. Il évoque aussi la rénovation des bâtiments et une profonde réflexion sur les animations commerciales, « *pour en faire des lieux de plaisir et de promenade* ». ■ JEAN-NOËL CAUSSIL

CE QUE CELA CHANGE POUR LES MAGASINS CONCERNÉS

■ **Le groupe FIB reprend les fonds de commerce et les murs des 22 magasins**, dont le chiffre d'affaires cumulé tournerait autour de 150 millions d'euros.

■ **Les 900 collaborateurs sont tous repris**, avec le « *maintien de la majorité des conditions et avantages sociaux dont ils bénéficient* ».

■ **Tout est évidemment dans ce mot de « majorité »**, mais des mesures de transition sont prévues pour faire en sorte que, socialement, le projet de cession en affiliation soit sans aspérité.